Conseil d'école primaire Mont-Valot
Luxeuil-les Bains 10 novembre 2025

Personnes présentes :

Mme Bavard : adjointe à l'éducation,
Mmes Omjine Roxane, Villeminey Maëva, Lamboley Charlotte, et M. Villeminey Daniel : représentants de parents d'élèves,
Mme Fouquet : DDEN,
Mme Mélot, m. Péquignot et Poirot : enseignants.
Excusés : Mme Mourey : Inspectrice de l'éducation nationale, M. Burghard : maire de Luxeuil-les Bains, Mmes Mettey Tiziri et Oudot Emily : parents d'élèves élus, Mme Inesta : enseignante de l'UE.

Accueil

Bienvenue à tous les parents élus dans l'équipe des représentants de parents d'élèves.

1. Le conseil d'école

Dans un conseil d'école, aucune situation personnelle ne doit être abordée. Le conseil d'école vote le règlement intérieur et donne son avis sur le fonctionnement de l'école en général. Comme par exemple sur les projets de l'école, les projets d'actions éducatives des classes, les activités post et périscolaires, l'hygiène, les conditions de fonctionnement matériel et financier, l'utilisation des moyens alloués, l'utilisation des locaux scolaires, les conditions d'intégration d'enfants handicapés.

Les élections de représentants de parents d'élèves : 95 personnes inscrites sur la liste électorale. 65,26 % de participation. Résultats : 62 votants dont 17 bulletins blancs ou nuls et 45 suffrages exprimés.

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves : les parents élus doivent faciliter les relations entre les enseignants et les parents. Ce sont des partenaires pour les enseignants car ils apportent une autre vision de l'école et surtout ils se doivent de penser au collectif et à l'ensemble des enfants de l'école. Ils participent au climat de bienveillance et de sérénité qui doit être la règle à l'école.

Prochains conseils d'école : vendredi 27 février et vendredi 19 juin 2026 à 18h00.

2. Effectifs

Actuellement, 59 élèves sont inscrits : 8 PS, 6 MS, 9 GS, 7 CP, 4 CE1, 11 CE2, 7 CM1 et 7 CM2.
Les classes sont les suivantes : 1 classe maternelle à 23, 1 classe de CP-CE2 à 18, une classe de CE1-CM1-CM2 à 18. 3 nouveaux élèves sont arrivés à la rentrée des vacances de Toussaint : un élève en grande section et deux en moyenne section.
La classe d'Unité d'Enseignement Externalisée compte 8 élèves.
Nous avons 52 familles à l'école du Mont Valot.

3. Règlement intérieur et charte de la laïcité

Après lecture, le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera affiché à l'école avec la charte de la laïcité. Ces documents seront sur le blog et seront envoyés par courrier électronique aux parents. Les parents devront signer un accusé de réception disant qu'ils en ont pris connaissance dans les cahiers de liaison.

La charte de laïcité comporte quinze articles et explique le sens et les enjeux du principe de laïcité qui se vit au quotidien. Il est question des droits et des devoirs de chacun.
Les devoirs liés à la laïcité sont une garantie pour les parents et les élèves car la laïcité protège contre tout prosélytisme et contre toute publicité idéologique, religieuse et politique. Elle favorise de développement de la libre pensée.
Elle s'apprécie dans la qualité du vivre ensemble, le respect de l'égalité entre les filles et les garçons, le refus des violences et des discriminations (art. 9 de la Charte).

4. Sécurité / Santé

Rappel du plan Vigipirate : les entrées sont filtrées. Seuls les parents ou responsables d'enfants de maternelle entrent dans la cour ou l'école (le matin pour aller dans la classe des maternelles et l'après-midi jusqu'à la salle de jeu). Les poussettes restent à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Toute personne inconnue devra présenter ses papiers d'identité et ouvrir son sac s'il en porte un et ce jusqu'à nouvel ordre.
Le conseil d'école rappelle que les enseignants d'enfants d'âge élémentaire sont responsables des enfants jusqu'à la grille de l'école et que les enfants de maternelle sont remis à un responsable nommément désigné par écrit si ce n'est pas un parent.
Lorsqu'un élève quitte l'école en dehors des heures de sortie, le responsable qui récupère l'enfant doit compléter et signer le cahier des départs anticipés.

Exercice évacuation
Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 30 septembre. Tous les élèves sont sortis rapidement. Après comptage et vérification des effectifs, l'exercice a duré moins de 2 mn.

PPMS :
Ils ont été remis à jour. Nous avons un PPMS attentat, intrusion et un PPMS risques majeurs.
Les risques majeurs concernant notre école n'ont pas changé : les risques naturels (sismique et météorologique), les risques technologiques (transports de matières dangereuses et nuage toxique).

Pour une alerte de type risque majeur, les regroupements ont lieu dans les classes pour les élèves situés côté maternelle et en BCD pour les élèves côté élémentaire et salle périscolaire.
Le signal est 3 coups de sifflets longs pour le PPMS risques naturels. Du matériel est prévu dans chaque lieu pour palier à l'urgence.
Cette année aura lieu un exercice académique PPMS risque majeur. Les familles seront informées en temps utile.

Pour une alerte de type attentat intrusion, les regroupements ont lieu dans chaque classe pour les élèves situés côté élémentaire et dans les dortoirs pour les élèves situés côté maternelle.
Le signal est la corne de brume pour le PPMS attentat-intrusion.
Dans tous les cas, chaque enseignant a un rôle dans la gestion de la crise.
Dès le retentissement du signal, fermer les lumières et les portes de sa classe, tirer les rideaux et rejoindre rapidement le lieu de confinement prévu. Chaque adulte vérifiera alors que tous les élèves du groupe sont présents et tous devront être en position de sécurité adaptée à la situation dans le silence jusqu'au signalement de la fin de l'alerte.
Les listes des élèves sont présentes dans les pochettes PPMS dans chaque lieu.
L'exercice PPMS risque technologique avec confinement s'est déroulé le mardi 15 octobre.

5. Vie scolaire :

La vie scolaire c'est la réussite de tous, au niveau des savoirs fondamentaux et du bien-être à l'école. Nous poursuivons encore cette année le travail engagé les années précédentes.

- Les 3 valeurs identifiées comme essentielles et indispensables il y a plusieurs années restent à consolider malgré les dispositifs pédagogiques déjà mis en place. Ces 3 valeurs sont : RESPECT – COMMUNICATION – COOPERATION.
- Une échelle du comportement est mise en place dans la classe de CE1-CM1-CM2. Selon son placement sur l'échelle, l'élève complète une fiche de réflexion ou obtient un diplôme de félicitations.
- Dans la classe des CP-CE2 il y a le lion du comportement et une fusée des émotions.
- Poursuite des messages clairs dans les classes élémentaires.
- Des élections de délégués d'élèves ont été organisées dans toutes les classes.
- Conseils de coop au sein des classes une fois par semaine ou par quinzaine selon les classes.

Rentrée. La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions autour d'un café et d'une brioche, malgré une météo très maussade.
La maîtresse des maternelles a proposé un entretien individuel à tous les parents qui le souhaitent.
La classe de CP-CE2 utilise des fichiers en mathématiques et en lecture ainsi qu' un manuel de lecture. La classe de CE1-CM1-CM2 fonctionne avec des manuels disciplinaires et un fichier de géométrie.
Une Aide aux Enfants en Situation de Handicap est présente dans la classe des CP-CE2 : Mme Bautey Bricelle.

Pédagogie :

- Les langues : L'anglais est enseigné du CP au CM2.
- Une enseignante contractuelle : Mme Astrid Millot assure 3h00 de cours d'allemand sur l'école. Les élèves de MS et GS bénéficient de 30 mn de cours, les élèves du CP au CM2 bénéficient de 45 mn de cours.
- *APC* : le mardi ou jeudi de 16h30 à 17h30 pour les CE1-CM1-CM2 et les lundis et jeudis de 16h30 à 17h15 pour les CP-CE2.
- Aide aux enfants en difficultés (*RASED)* : Une psychologue, Mme Grosjean peut être contactée par les enseignants ou par les parents au 03 84 40 45 24 ou au 07 66 16 03 52
 Cette année, le RASED a été contacté pour plusieurs enfants. Mme Lepaul (enseignante spécialisée) ainsi que Mme Grosjean vont intervenir à l'école.
- *Les équipes éducatives* sont mises en place pour essayer d'adapter les parcours de chaque élève en fonction des difficultés rencontrées, qu'elles soient d'ordre comportementales ou d'apprentissage.
- Evaluations : Cahier de progrès en maternelle et LSU en ligne à partir du CP. Le LSU sera communiqué aux parents deux fois dans l'année (fin janvier et fin juin), ainsi que le cahier de progrès pour les PS, les MS et les GS.
 Des évaluations nationales ont été effectuées du CP au CM2 : tous les parents ont été reçus individuellement pour échanger avec M. Péquignot et M. Poirot à propos des résultats.

Projet d'école : Le suivi des actions du projet élaboré en 2022-2023 est présenté

Protocole pHARe (**p**révention du **HAR**cèlement à l'**e**cole) : présentation du protocole de l'école.
Le harcèlement est maintenant un délit inscrit au code pénal. Dans le cadre de nos fonctions, les enseignants ne peuvent en aucun cas statuer sur un fait de harcèlement ou non, c'est la justice qui le fait.
Dans le cadre scolaire, les enseignants sont vigilants au bien-être à l'école de chacun des élèves et au climat scolaire des classes. Chaque situation conflictuelle entre élèves est prise en compte et traitée au mieux dans la classe.
En amont, chaque élève bénéficiera de 10h00 de sensibilisation et de travail sur les compétences psychosociales.
Le harcèlement en milieu scolaire présente 3 caractéristiques :

1. **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
3. **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Si une telle situation est repérée par un enseignant ou signalée par un parent alors on applique le protocole d'intervention. Ce protocole est affiché à l'école.

L'Éducation à la Vie Aggective et Relationnelle : est inscrite dans le cadre institutionnel du code de l'éducation auquel nous sommes soumis.
A l'école élémentaire il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Il s'agit d'une approche globale adaptée à l'âge des enfants.
A la maternelle, il s'agit de comprendre ses relations aux autres : exprimer ses émotions, les gérer, connaître son corps.
A l'élémentaire, les élèves vont apprendre

- à mieux se connaître,
- le respect de soi et d'autrui,
- l'égalité filles-garçons,
- identifier et exprimer ses émotions,
- comprendre ses relations aux autres,
- le vocabulaire de la règle et du droit : les droits de l'enfant (cycle 3)

Cette année encore nous élaborerons 3 séances à partir des supports proposés par le ministère de l'éducation.

Le protocole en santé mentale : le protocole départemental a été présenté. Il est de la responsabilité de chacun : parents et personnels de l'école de veiller au bien-être des enfants.

1. **REPÉRER** des signes de mal-être et/ou de troubles psychiques,
2. **ALERTER** les parents, le RASED,
3. **ÉVALUER** la gravité de la situation (équipe ressource),
4. **ADRESSER** en fonction de l'évaluation vers des professionnels spécialisés de l'éducation nationale et/ou extérieurs à l'éducation nationale.

Projets pédagogiques

Nous poursuivons l'élaboration du projet patrimoine.
Cette année, notre travail portera sur le patrimoine littéraire. En collaboration avec la librairie, nous souhaitons travailler avec un artiste (illustrateur et/ou auteur) pour créer un album original. Ainsi les élèves découvriront toutes les étapes de fabrication d'un livre : de sa conception à sa fabrication.

Nos 3 volets habituels (citoyen, sportif et culturel) seront présents.

Volet citoyen :

- Élections de délégués d'élèves le 11 octobre. Les délégués élus sont :
 En CP-CE2 : Soline et Léo avec comme suppléants : Imane et Juliette
 En CE1-CM1-CM2 : Lysandre et Arthur avec comme suppléants : Assia et Kaïs
 En maternelle : Lehna et Amélia
 Les conseils de délégués seront mis en place à la deuxième période.
 Des conseil d'école de délégués seront mis en place une fois par période.
- Reprise des ateliers citoyens dès la deuxième période. Ils ont lieu le vendredi de 13h30 à 14h30. Une semaine sur deux, les enfants bénéficieront par cycle d'une séance de chorale pour les élèves de la GS au CM2. L'autre semaine, 5 ateliers seront organisés avec des groupes d'âge hétérogènes (de la GS au CM2) autour de thématiques liées à la citoyenneté. Si des parents le souhaitent, ils pourront intervenir auprès d'un groupe pour des activités manuelles.

Volet sportif :

- 10 séances de natation pour les CP-CE2 et les CE1-CM1-CM2.
 - Pour les CE1-CM1-CM2, elles auront lieu le mardi de 13h45 à 14h25 à partir du 9 décembre.
 - Pour les CP-CE2, elles auront lieu le lundi et le jeudi de 15h15 à 15h55 à partir du lundi 19 janvier 2026.

 Les informations aux familles seront données en temps utile.
- Les rencontres sportives prévues dans le projet d'école auront lieu pour chaque cycle.
 La rencontre jeux collectifs pour les CP – CE1 – CE2 a eu lieu le vendredi 17 octobre.

Volet culturel :

- Le PEAC (Parcours Educatif Artistique et Culturel). C'est une mise en cohérence des enseignements et des actions éducatives avec un mélange de connaissances, de rencontres et de pratiques. Les élèves sont initiés aux divers langages de l'art.
 Divers projets et actions permettent de le compléter :
 Pour les arts du visuels, « école et cinéma » pour toutes les classes.
 Pour les arts du son : pratique collective de chant, projets avec l'EDMT, spectacle JMF
 Pour les arts du quotidien : arts visuels à partir d'objets de récupération (recyclage)
 Pour les arts du vivant : réalisations autour du land art
 Pour les arts de l'espace : observation de l'environnement plus ou moins proche selon l'âge des enfants.
 Pour les arts du langage : des Haïkus, des poésies et de la littérature de jeunesse.
 Spectacles côté cour : le 28 novembre « Gretel et Hansel » pour les élèves de l'élémentaire
- Participation au FICA (Festival International des Cinémas d'Asie) en janvier
- Participation au dispositif « école et cinéma » pour toutes les classes. Apprendre à lire les images et les comprendre 3 films vus au cours de l'année.

Travail avec les partenaires de l'école

Bibliothèque municipale : à noter : la gratuité de l'adhésion pour tous les élèves de CP offerte par la mairie

L'Office du Tourisme : activité autour de la calligraphie offerte aux classes élémentaires à l'occasion de la journée du patrimoine le 19 septembre.
Lire et faire lire : a repris à la rentrée de Toussaint le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30.
Communauté de commune : planning piscine.
École départementale de musique et de théâtre : projet trio à loupiot avec une intervenante qui aboutira à un spectacle en fin d'année.

6. Aspect financier

Les subventions municipales
750 € en juin (3x250 € par classe) pour l'année 2024-2025
35 € par enfant et 20 € par élève d'élémentaire nous permettent d'acheter les fournitures de début d'année.

Coopérative scolaire
Bilan de l'année scolaire 2024-2025 :

Dépenses de l'année : 11 086,09 €	Résultat de l'année : + 1990,50 €
Recettes de l'année : 13 076,59 €	

Nous remercions les parents qui s'investissent pour la réussite des manifestations de l'école.

Dépenses du mois de septembre : adhésion à l'OCCE, adhésion à la FOL et divers achats pour commencer l'année.
La coopérative est alimentée aussi par des actions ponctuelles proposées tout au long de l'année.
La réunion de préparation du marché de Noël a été fixée au mardi 18 novembre à 16h45.
Il y aura une vente des photos individuelles et de fratrie en novembre et une vente des photos de groupe en fin d'année scolaire.
La vente de sapins en décembre ainsi que la vente de fleurs en mai auront lieu également.
Cette année, les parents d'élèves souhaitent renouveler l'organisation d'un vide-grenier au mois de mai.

7. Les travaux dans et autour de l'école

- Les travaux à réaliser sont indiqués régulièrement aux services techniques qui apportent une réponse le plus rapidement possible.
- L'agrandissement du jardin de l'école par les services des espaces verts a permis une évolution des activités de jardinage.
- Le coin cuisine a été aménagé avec la pose d'éléments hauts.

La directrice :

les parents d'élèves :